



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Protocole académique de sécurité

ESCALADE

L'objet de cette circulaire est de clarifier les obligations de tout enseignant lorsqu'il se retrouve face à des élèves en activité Escalade, que ce soit en EPS, en collège ou en lycée, en enseignement facultatif, en association sportive ou en section sportive. Cette présente circulaire sur l'enseignement de l'escalade rappelle l'importance de l'obligation de moyens qu'ont les enseignants concernant la sécurité des élèves.

Tout doit être mis en œuvre pour garantir une sécurité active et passive des élèves.

L'enseignant doit toujours se référer aux textes suivants : *note de service 94-116 du 9 mars 1994, circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004, et circulaire 2017-075 du 19 avril 2017.*

Cette circulaire s'articulera autour de plusieurs axes forts : le travail préparatoire que nécessite l'enseignement de l'escalade, la nécessité de maîtriser le déroulement de son cours et les techniques incontournables que l'élève devra apprendre lors des différents types d'escalade (en moulinette, en tête et en blocs).

1. Enseigner l'escalade : une démarche préalable à la séance proprement dite.

Connaître l'Etat des équipements

L'enseignant se doit de connaître l'installation sportive (ou SAE) qu'il va utiliser, le matériel et son rangement, le niveau de difficulté des voies et les moyens de communication pour appeler les secours. La SAE (Structure Artificielle d'Escalade) doit être contrôlée visuellement par l'enseignant à chaque séance afin de détecter la moindre anomalie. **Un contrôle annuel de la structure sera réalisé par des professionnels agréés. Le matériel est rangé dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière** pour éviter toutes détériorations précoces. De plus, il doit être transportable en début de séance au pied de la structure, pour éviter à l'enseignant un déplacement qui nuirait à la surveillance. Le niveau de difficulté des voies doit être connu de l'enseignant pour permettre une utilisation adaptée de la SAE au niveau de ses élèves.

Organiser son lieu de pratique

L'enseignant se doit d'adapter son enseignement à la spécificité de son lieu de pratique et la nécessité qu'il a d'exercer une surveillance active de ses élèves. Le matériel sera à disposition dans un espace très proche, pour ne pas empêcher l'enseignant de surveiller. Les cordes utilisées par les élèves devront être suffisamment longues et l'enseignant veillera à ce qu'un nœud en bout de corde soit systématiquement fait.

Préconisation : Différentes zones de travail peuvent être déterminées, pour limiter l'espace dit « dangereux » (espace avec risque de chute et hauteur), au profit de zones de travail au sol. (Exemple : une zone de diff, une zone de Blocs, et une zone de manip)

Contrôler les EPI

Les **Equipements de Protection Individuelle** doivent faire l'objet d'un contrôle régulier de l'enseignant afin de détecter la moindre défaillance. **Un registre des EPI est tenu à jour**, via un référent établissement, qui tiendra à jour des fiches de vie de cordes, de harnais et d'équipements métalliques. Chaque EPI doit porter la mention CE. Les enseignants d'EPS doivent se référer à la notice du fabricant pour une utilisation adéquate de l'EPI. Un marquage du matériel doit être effectué et connu de tous les utilisateurs. **Enfin, un contrôle complet de l'ensemble du matériel aura lieu une fois par an (au moins).** En cas de doute sur l'état d'un EPI, celui-ci sera tout de suite retiré de l'utilisation des élèves et vérifié ultérieurement par le référent EPI.

Les cordes utilisées doivent être suffisamment longues pour chacune des voies du mur, et un nœud de sécurité en bout de corde sera systématiquement effectué.

L'enseignant contrôlera systématiquement l'équipement des élèves (harnais et système d'assurage) avant chaque départ, et ce quel que soit le niveau des élèves.

Préconisation : pour le bilan annuel des EPI, le chef d'Etablissement peut faire appel à une société extérieure, compétente et habilitée.

2. Maîtriser le déroulement de son cours.

Le professeur devra vérifier systématiquement avant chaque départ d'élève :

- le *bon placement des baudriers* (sangles à plat, non vrillées et par-dessus les vêtements, au-dessus du niveau des hanches)
- le *bon encordement* de l'élève « grimpeur » (double huit + nœud d'arrêt)
- la *bonne mise en place du système d'assurage*
- le *nœud de sécurité en bout de corde*

ATTENTION, la responsabilité de l'enseignant quant à la sécurité ne peut en aucun cas être déléguée à l'élève.

Lors de la séance, **l'enseignant doit avoir un contrôle visuel complet de toutes les cordées**. Il adaptera ainsi son dispositif pédagogique à la configuration de la SAE, les possibilités de contrôle, et le nombre d'élèves pratiquants.

L'enseignant se devra de connaître les niveaux de difficulté des voies pour les mettre en adéquation avec le niveau de ses élèves.

Préconisations :

L'enseignant pourra aussi être porteur d'un baudrier d'intervention, équipé d'une longe réglementaire, d'un système bloqueur (type Basic) (tutoriel vidéo à venir) et d'un système d'assurage autobloquant (type « grigri »), pour pouvoir intervenir en cas de besoin.

L'enseignant pourra établir si besoin des zones de travail à « risque relatif », type « blocs » ou « manips ». Ainsi, il pourra alléger ses contraintes de surveillance et être plus disponible dans les secteurs à risque réel.

3. Les Techniques Incontournables.

L'encordement du grimpeur s'effectue avec un **double nœud de huit**, ainsi qu'un nœud d'arrêt.

En bout de corde les élèves placeront un nœud dit « de queue de vache » par principe de précaution.

Le système d'assurage est mis en place conformément à la notice du fabricant, et un **assurage dit « 5 temps »** est réalisé par tous les élèves. L'enseignant devra vérifier que l'élève « assureur » connaît et maîtrise cette technique au préalable et pourra contrôler cela avant chaque départ.

La première vérification de la mise en place se fera par les élèves qui ensuite appelleront leur enseignant pour le contrôle définitif du dispositif avant le départ du grimpeur.

Dans le cas d'un assurage en moulinette, la modalité d'ascension doit permettre d'éviter tout retour au sol.

Pour cela il est fortement recommandé d'utiliser un contre-assureur derrière chaque cordée, celui-ci devant rester vigilant tout autant que l'assureur lui-même.

Préconisation : Les appareils autobloquants (type « grigri ») sont à utiliser avec prudence, car ils nécessitent une utilisation particulière. Lors d'une escalade en moulinette, ils peuvent être utilisés pour sécuriser une cordée, après des explications préalables. Lors d'une escalade en tête, ils sont à déconseiller car, mal utilisés, ils peuvent gêner la progression du grimpeur ou réduire le dynamisme de l'assurage. Il sera donc préféré les freins d'assurage dit « tubes » ou « paniers ».

4. Lors de la phase d'escalade.

a- En BLOCS

Une hauteur d'évolution maximale doit être déterminée. Des tapis, dont l'épaisseur sera adaptée à la réception des chutes, doivent être placés en contrebas. L'enseignant s'assurera que les élèves ont acquis les techniques de « parade » appropriées. Dans certaines situations il pourra être demandé aux élèves de retirer leur baudrier.

b- En MOULINETTE

Les cheveux devront être attachés, les bagues, les bracelets ou tout autre objet susceptible de s'accrocher et de provoquer une blessure, seront formellement interdits. Il est interdit de mettre ses doigts dans les points d'ancrage. Enfin des termes adaptés de communication devront être utilisés entre chacun des protagonistes de la séance : « Départ » lorsque le grimpeur commence, « Sec » quand le grimpeur veut redescendre ou sent une corde trop lentement ravalée, « Mou » au moment d'un dégainage.

Préconisation : En début de cycle, une redescente automatique au 1^{er} point peut être demandé par l'enseignant, pour s'assurer du bon déroulement des manipulations.

c- En TETE

L'enseignant devra s'assurer que les élèves maîtrisent les techniques nécessaires à l'escalade en tête, comme le dégainage, un assurage adapté et dynamique si nécessaire, reconnaître un « yoyo » (prise de la corde sous une dégainé pour effectuer le dégainage suivant),... Pour ce faire, il convient de déterminer les règles évidentes de la grimpe dite « en tête ». L'assureur se doit d'être bien équilibré, concentré et de suivre son grimpeur tout au long de la voie, afin de lui signaler tout manquement de sécurité (corde enroulée autour de la jambe, dégainé mal clippée, yoyo,...). Le grimpeur devra lui mousquetonner toutes les dégainés dans le bon sens et dans l'ordre. Le mousquetonnage doit être fait dans une PME (Position de Moindre Effort). Si une erreur est commise l'assureur doit immédiatement le prévenir et le stopper dans sa progression. Les règles sont les suivantes :

- **parer son grimpeur jusqu'au premier mousquetonnage**
- **s'écarter du couloir de grimpe et assurer « court » jusqu'au 3^{ème} mousquetonnage.**
- **réaliser ensuite un assurage plus souple jusqu'à la fin de la voie**
- **réaliser un assurage dynamique en cas de chute**

Préconisation : *Les techniques spécifiques liées à la grimpe et l'assurage en tête doivent être travaillées et assimilées par les élèves avant toute mise en situation réelle.* Des dispositifs préalables seront à prévoir par l'enseignant : travailler le mousquetonnage lors de parcours de blocs, escalade en « Mouli-tête », pré-clippage des premières dégainés.

5. Après la séance

Après la séance, le matériel doit être rangé correctement et faire ainsi l'objet d'une vérification de chacun : élèves comme professeur.

Enfin, il est impératif de rappeler aux utilisateurs d'une SAE les règles de fonctionnement en affichant à proximité du mur **un règlement intérieur de la SAE (« protocole établissement »)**.